

# Une dynamique des conflits d'usage. Le rôle de la reconnaissance des valeurs dans les conflits d'élevage

Ali Romdhani

Volume 44, Number 3, 2021

Innovations et territoires face aux inégalités

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1086212ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1086212ar>

[See table of contents](#)

## Publisher(s)

Canadian Regional Science Association / Association canadienne des sciences régionales

## ISSN

0705-4580 (print)

1925-2218 (digital)

[Explore this journal](#)

## Cite this article

Romdhani, A. (2021). Une dynamique des conflits d'usage. Le rôle de la reconnaissance des valeurs dans les conflits d'élevage. *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, 44(3), 121–129. <https://doi.org/10.7202/1086212ar>

## Article abstract

L'industrialisation des exploitations agricoles après la Seconde Guerre mondiale, l'essor des luttes environnementales ainsi que le retour de population urbaine en campagne dans les années 1970 préfigurent l'émergence de conflits sur l'usage de l'espace en Bretagne. À partir de résultats d'entretiens et d'analyse documentaire, les conflits seront caractérisés comme des revendications, puis analysés comme des conflits de valeurs. En effet, nous démontrons que la lutte superpose ces deux logiques d'actions, et que la résolution des conflits doit se faire par la reconnaissance des valeurs pour une meilleure prise en charge des différents usages de l'espace.

CANADIAN JOURNAL  
OF REGIONAL SCIENCE  
REVUE CANADIENNE DES  
SCIENCES RÉGIONALES



# UNE DYNAMIQUE DES CONFLITS D'USAGE. LE RÔLE DE LA RECONNAISSANCE DES VALEURS DANS LES CONFLITS D'ÉLEVAGE

Ali Romdhani

**Ali Romdhani**

Chercheur associé  
UMR Espaces et Sociétés  
Université Rennes 2  
Place Recteur Henri Le Moal  
35000 Rennes  
France  
[ali.romdhani@univ-rennes2.fr](mailto:ali.romdhani@univ-rennes2.fr)

Soumis : 20 décembre 2019

Accepté : 10 décembre 2020

**Résumé :** L'industrialisation des exploitations agricoles après la Seconde Guerre mondiale, l'essor des luttes environnementales ainsi que le retour de population urbaine en campagne dans les années 1970 préfigurent l'émergence de conflits sur l'usage de l'espace en Bretagne. À partir de résultats d'entretiens et d'analyse documentaire, les conflits seront caractérisés comme des revendications, puis analysés comme des conflits de valeurs. En effet, nous démontrons que la lutte superpose ces deux logiques d'actions, et que la résolution des conflits doit se faire par la reconnaissance des valeurs pour une meilleure prise en charge des différents usages de l'espace.

**Mots-clés :** Conflit d'usage, action collective, valeurs, agriculture, Bretagne

## INTRODUCTION

Après la Seconde Guerre mondiale, la Bretagne (France) s'est rapidement spécialisée dans la production animale. Sous l'égide de plans de développement impulsés par l'État, une des régions les plus sous-développées de la France s'est rapidement modernisée et occupe aujourd'hui la première position en termes de production animale et légumière du pays, et la troisième en Europe (DRAAF Bretagne, 2019). En contrepartie de cet essor de la productivité agricole et malgré plusieurs techniques d'atténuation, les risques et les nuisances perçus par les riverains ont significativement augmenté et entraîné dans plusieurs cas des dégradations importantes de l'environnement. Aujourd'hui emblématique des externalités négatives de l'agriculture, la pollution de certaines baies aux algues vertes suscite une lutte fédérant plusieurs associations environnementales. Parallèlement au développement agricole, le territoire connu au même titre que les autres régions un fort exode rural dans les années 1950, poussant plusieurs générations à occuper des emplois en ville. Puis, la Bretagne connut progressivement, dès les années 1970, un phénomène inverse de réoccupation des espaces ruraux, notamment sur ses côtes littorales (la Bretagne est la région française qui a la plus large façade maritime), par une population extérieure ayant une vision idyllique de la campagne (Mathieu, 1998).

Cette configuration est la prémisse de tensions actuelles sur le territoire breton. Plusieurs recherches récentes (Delanoue, 2018; Grannec *et al.*, 2014; 2015; 2017) ont observé des situations de conflits entre éleveurs et riverains, émergeant notamment de projets d'extensions d'élevage. Ces projets sont de nature industrielle, où il s'agit généralement de construire un nouveau bâtiment permettant d'augmenter le cheptel. De plus, ces projets comportent souvent des rachats de terres pour l'épandage des effluents, posant un risque pour certains cours d'eau et zones humides, et ce, d'autant plus que seulement 32% des cours d'eau atteignaient un « bon état écologique » en 2019<sup>1</sup>.

Les situations conflictuelles démarrent généralement lors des enquêtes publiques (EP). Celles-ci sont obligatoires pour les plus gros projets et prévoient le recueil de l'avis de la population via un commissaire enquêteur. Dans plusieurs cas étudiés, les EP sont le moyen pour les opposants de mobiliser la population autour de projets jugés nuisibles pour l'environnement. Ce qui marque le passage de la consultation à la mobilisation, c'est l'autorisation du projet d'élevage dans un contexte où les riverains pensaient pouvoir négocier ses modalités. Ainsi, l'imposition d'une décision rendue par le préfet<sup>2</sup> alimente un sentiment d'injustice et de mépris qui déclenche le conflit. Ces situations conflictuelles sont caractérisées par des manifestations locales, des pétitions, des recours en justice ou encore du harcèlement. Certains cas révèlent aussi des violences psychologiques et physiques, laissant des stigmates dans le tissu de relations sociales.

Pour expliquer ces phénomènes, plusieurs auteurs mettent l'accent sur les usages contradictoires de l'espace, mettant en lumière le dysfonctionnement des politiques d'aménagement et de concertation (Melé, 2013). Ces contradictions relèvent de tensions entre lieux de vie, de préservation ou de production (Perrier-Cornet & Hervieu, 2002). Nous reprenons ces éléments pour montrer que ces usages de l'espace sont attribués de manière inégalitaire : les

éleveurs privatisent de larges portions du territoire pour leur production<sup>3</sup>, la pollution des cours d'eau au lisier provoque la fermeture des plages recouvertes d'algues vertes<sup>4</sup>, ou encore l'utilisation de pesticides près d'habitations fait craindre pour la santé des riverains<sup>5</sup>. Ainsi, les conflits mobilisent « des populations qui s'estiment les perdantes des choix publics » en matière de développement rural (Melé, 2013 : 2).

Lorsque le conflit éclate, la mobilisation s'organise pour faire annuler le projet d'élevage. Les opposants montent en généralité dans leurs revendications afin que des acteurs institutionnels (le préfet, le maire ou encore le commissaire enquêteur) les prennent en charge : plutôt que de rester centrées sur le projet en cause, les revendications portent sur une meilleure répartition des usages autour de l'eau ou encore des paysages. Les réponses que les acteurs institutionnels apporteront aux demandes de prise en charge (et les arbitrages entre opposants et éleveurs) seront déterminantes dans l'issue du conflit. Le déni de ces revendications peut entraîner différentes formes de détresse psychologique et de révolte pouvant dégénérer dans des maladies psychiques et dans la violence (Romdhani & Van Tilbeurgh, 2018).

Cependant, plusieurs théoriciens des mouvements sociaux (Fraser, 2005) proposent, à la lumière de la théorie de la reconnaissance (Honneth, 2000; Renault, 2009; Voiron, 2009), l'idée que les luttes matérielles pour une plus juste redistribution des usages (conçus comme ressource) n'expliquent plus totalement les mobilisations sociales, mais que la reconnaissance est une variable déterminante pour les interpréter. En effet, l'étude des conflits suscités par les projets d'élevage a mis en évidence que les revendications sont centrées autour de valeurs relatives à l'usage de l'espace. Les valeurs sont définies par Nathalie Heinich (2017) comme l'attribution d'une valorisation, c'est-à-dire le résultat d'un acte d'évaluation pour donner une importance aux objets, personnes ou idées. Par exemple, les opposants accordent une grande valeur à l'eau, parce qu'ils la jugent « utile » pour l'environnement ou encore éprouvent un fort attachement à sa protection. De la même manière, les produits phytosanitaires ou le lisier sont des objets fortement valorisés, mais négativement par les riverains. La valeur peut aussi être accordée aux idées, comme cela est souvent le cas pour la notion de progrès, tant de la part des opposants que des défenseurs des projets. L'intérêt général des projets d'élevage est aussi largement défendu et valorisé dans les conflits.

Pour Nathalie Heinich, il n'y a donc pas que le prix qui fasse la valeur des choses; le jugement et l'attachement sont aussi des manières d'évaluer les objets. Plus largement, « la valeur est la résultante de l'ensemble des opérations par lesquelles une qualité est affectée à un objet, avec des degrés variables de consensualité et de stabilité » (*ibid.*:167). Au-delà des processus mêmes de la valorisation, il est pertinent pour notre enquête de s'intéresser « au nom de quoi l'on valorise », c'est-à-dire aux « valeurs-principes ». Il s'agit de saisir les principes moraux, les conceptions du désirable et les idéaux au nom desquels les acteurs sont prêts à se mobiliser. Pris dans ce sens, les conflits apparaissent structurés par une forte demande de reconnaissance des valeurs comme la pureté de l'environnement, la citoyenneté ou encore l'attachement au lieu de vie. Les éleveurs ne sont pas en reste et défendent eux aussi des valeurs comme le progrès et l'efficacité.

<sup>1</sup> Observatoire de l'environnement en Bretagne, « En 2027, 100% des masses d'eau en Bretagne devront être en bon état », 14 mai 2020.

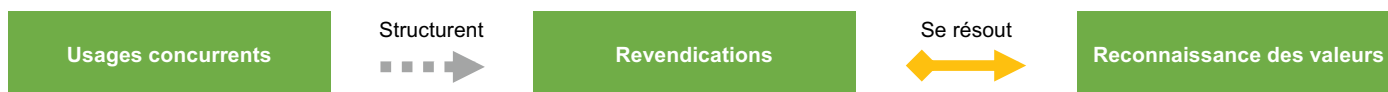
<sup>2</sup> En France, le préfet est le représentant de l'État dans les collectivités territoriales (région et département). Il est responsable de l'application des lois, du contrôle administratif et des intérêts nationaux.

<sup>3</sup> 62% des terres en Bretagne sont utilisées pour l'agriculture (Agreste, 2014)

<sup>4</sup> À l'été 2019, au moins 6 plages ont été fermées de manière permanente en Bretagne, et des dizaines d'autres de manière temporaire.

<sup>5</sup> Représentatif de cette tendance, plus de 100 arrêtés municipaux en 2019 interdisent la pulvérisation de pesticides agricoles à moins de 150 mètres d'une habitation. Ceux-ci sont symboliques, car systématiquement invalidés par les tribunaux. Le gouvernement a fixé la limite à 5 ou 10 mètres en 2020.

**Figure 1.** Le modèle d'analyse des conflits autour des projets d'élevage



\* Source : A. Romdhani

L'objectif de cet article est de décrire la manière dont les usages concurrents de l'espace peuvent alimenter des revendications autour des projets d'élevage. Nous nous intéresserons aussi aux processus par lesquels les revendications sont prises en compte par les institutions, notamment par la reconnaissance des valeurs. À partir d'une enquête réalisée entre 2017 et 2019, il s'agira, en apport à la sociologie de l'action collective, de mettre en évidence l'interdépendance des dimensions matérielles et symboliques dans la résolution des conflits. La récolte des données se compose de 52 entretiens semi-directifs, d'analyses de dossiers d'enquêtes publiques et d'une revue de presse basées sur neuf cas de conflits liés à des projets d'élevages en Bretagne<sup>6</sup>. Au cours de l'enquête, tous les acteurs qui gravitent autour des conflits ont été rencontrés : riverains, militants, éleveurs, maires, commissaires enquêteurs et délégués syndicaux<sup>7</sup>. Une analyse de contenu qualitative a permis d'identifier dans les discours sept types différents de revendications, notamment sur les nuisances, la pollution et la santé. Au fil de la mobilisation, nous avons observé la structuration du conflit sous forme de registres de valeurs. Ceux-ci sont organisés autour de l'attachement, de la citoyenneté, de la pureté et de l'efficacité.

Dans un premier temps, le contexte des conflits sera restitué à partir des enjeux du territoire breton. Dans un second temps, notre analyse se centrera sur les revendications afin de montrer leurs incarnations dans des registres de valeurs. En dernier lieu, nous montrerons la manière dont les conflits peuvent se résoudre par la prise en charge des institutions.

## LE CONTEXTE DES CONFLITS D'USAGE

L'émergence de conflits autour de projets d'élevage procède de trois processus historiques spécifiques à la Bretagne : un développement et une modernisation rapides de l'agriculture après la Seconde Guerre mondiale ; l'intervention d'associations de défense de l'environnement, historiquement très actives sur le territoire ; et l'installation à la campagne de populations urbaines, porteuses de nouveaux usages de l'espace.

En premier lieu, la Bretagne est un cas exemplaire de modernisation rapide où la région est passée en quelques décennies d'un territoire de polyculture de subsistance, isolé, relativement pauvre et « archaïque » à un archétype du modernisme agricole, productif et fortement intégré à l'économie de marché. Le « modèle agricole breton » (Canévet, 1992) se distingue par une intensification de la production agricole, caractérisée par une diminution drastique du nombre d'exploitants (- 83 % de 1955 à 2010), une augmentation des surfaces agricoles des exploitations (+ 500 % de 1955 à 2010) et la progression de sa part dans la production nationale (7 % à 12 % entre 1955 à 2010) (Gambino, 2014). La région se caractérise essentiellement par sa production animale pour 70 % des exploitations dont c'est

l'activité principale. Concrètement, cela se traduit par la production de 56 % du porc français, 23 % du lait, 43 % des œufs, 32 % de la volaille de chair et 21 % du veau (DRAAF Bretagne, 2019) et cela, sur 6 % du territoire agricole de la France. L'utilisation prépondérante du territoire pour les activités agricoles, soit 62 % du territoire breton contre 51 % en moyenne en France (Agreste, 2014), n'est pas sans conséquences sur l'environnement.

En deuxième lieu, les luttes écologistes en Bretagne furent marquées par la résistance aux centrales nucléaires et l'émergence d'un vaste réseau antinucléaire à partir de 1974. Catalysée par la marée noire de l'Amoco Cadiz, la lutte prend son essor en 1978 avec la construction imminente de la centrale de Plogoff dans le sud du Finistère. Sous le slogan « mazoutés aujourd'hui, radioactifs demain », les militants obtiennent finalement de l'élection de Mitterrand en 1981 l'annulation du projet. Ces luttes auront non seulement structuré une conscience écologique en Bretagne, mais aussi marqué le début d'une écologie politique qui prendra rapidement son essor (Kernallegenn, 2014). À partir des années 1990 infuse progressivement dans l'espace public le problème des algues vertes. La présence abondante de nitrate dans les eaux de surface permet à des algues de proliférer et d'eutrophiser les milieux marins, notamment dans les baies confinées. Les algues vont croître jusqu'à se détacher et s'échouer sur les berges. En séchant, elles forment des croûtes épaisses qui, lorsque rompues, libèrent un gaz et peuvent asphyxier. Plusieurs sangliers, chiens domestiques, un joggeur, un cheval ainsi qu'un ramasseur d'algues en seraient morts, bien que la responsabilité des algues vertes reste à démontrer dans plusieurs cas. Il n'en reste pas moins que l'origine agricole des surplus de nitrate en cause dans ce phénomène a été démontrée, mais demeure encore très peu prise en charge (Levain, 2014). De plus, la mobilisation contre les algues vertes a pris une grande ampleur, car elle fait converger les enjeux environnementaux et de santé publique.

En troisième lieu, la démographie de la Bretagne se transforme. Dans l'après-guerre, la région est l'une des plus peuplées du pays, les familles sont encore très nombreuses et le mode de vie très rural. Or, le développement agricole ayant poussé à la concentration des fermes, plusieurs générations sont contraintes de chercher un emploi en ville, parfois même hors de la Bretagne. À partir des années 1970, plusieurs habitants reviennent s'installer en milieu rural de manière progressive et durable (Mormont, 2006). Qualifiés de « néoruraux », ces habitants contribuent à faire évoluer les perceptions de la campagne, de moins en moins associée à la production agricole. Selon Nicole Mathieu (1998), pour les populations urbaines, la ruralité est associée à la nature et aux paysages bucoliques, et l'agriculture à l'entretien des paysages et non à la production industrielle. Le rural se définit par opposition à l'urbain et non plus à partir des sociétés paysannes qui l'ont toujours occupé. De fait, les néoruraux constituent, dans les cas étudiés, une part significative des opposants aux projets.

<sup>6</sup> Parmi les 9 projets étudiés, 7 sont des extensions avec une augmentation de cheptel entre +35 % et 100 %. La majorité (7 sur 9) est composée d'élevages porcins, 1 de volaille et 1 de veaux. L'ensemble des cas se situent en Bretagne, une majorité (5 sur 9) est localisée dans le Finistère.

<sup>7</sup> Tous les acteurs dans tous les cas n'ont pas pu être rencontrés. Par exemple, certains éleveurs (2 cas) n'ont pas souhaité s'exprimer, car le conflit était encore trop vif pour eux. Pour compenser, certains acteurs hors cas d'étude ont été interrogés. En tout, nous avons rencontré 8 éleveurs, 3 représentants de syndicat agricole, 8 riverains, 14 militants écologistes, 10 militants antispécistes (ceux-ci ne sont pas pleinement intégrés dans cet article), 4 maires et 5 commissaires enquêteurs.



Ainsi émergent des usages concurrents de l'espace comme lieu de production, de résidence ou de conservation (Perrier-Cornet & Hervieu, 2002). En effet, les conflits révèlent des « incompatibilités entre certaines formes d'appropriation ou d'exploitation des espaces et des ressources naturelles » (Melé, 2013: 1). Les conflits opposent donc différents groupes sociaux autour, d'un côté, de la résistance à ce processus de transformation des campagnes, et de l'autre, de l'appropriation de l'espace pour de nouveaux usages. Dès lors, il s'agit moins de conflits sur les usages que d'une opposition entre acteurs dépositaires de ces usages, ces conflits étant fortement structurés par la participation à l'enquête publique.

### Les acteurs

L'élément déclencheur des conflits est le même dans tous les cas étudiés : un éleveur souhaite agrandir son exploitation, demande un permis de construire au maire et une autorisation d'exploiter au préfet. Lorsque certains seuils sont dépassés<sup>8</sup>, la réglementation sur les installations classées prévoit une enquête publique (EP) avec l'intervention d'un commissaire enquêteur afin de récolter l'avis du public. L'EP est l'occasion pour plusieurs riverains de prendre conscience du projet d'élevage en cours et de ses implications pour leur quotidien. Rapidement, ceux-ci vont s'informer et entrer en contact avec des associations environnementales. Celles-ci permettront alors aux premiers concernés de se mobiliser sur des enjeux plus globaux comme l'environnement. Le conflit se structure ainsi autour de deux groupes antagonistes, selon le schéma suivant :

- Les riverains, soit ceux qui habitent à proximité du projet d'élevage, sont généralement les premiers à se mobiliser, car le projet aura des conséquences directes pour eux. La plupart ne sont pas des militants, ni généralement des gens très politisés. Cependant, on a observé une prépondérance de retraités de la fonction publique et de cadres. La plupart sont venus s'installer à la campagne pour leur retraite, généralement près de la commune où ils ont grandi.
- Quand le conflit commence, les riverains font appel à des militants écologistes qui vont apporter des ressources discursives ou juridiques. Ceux-ci sont généralement des militants locaux qui ont l'habitude des projets d'élevage. Ils appartiennent à des organisations militantes historiques comme Eau et Rivières de Bretagne ou sont affiliés à un syndicat agricole (la Confédération paysanne) ou encore politique (les écologistes). Riverains et militants seront identifiés comme les opposants, souvent selon leur propre désignation. On peut compter aussi l'intervention ponctuelle de militants de la cause animale dans certains conflits. Ceux-ci se mobilisent essentiellement pour faire cesser toutes formes d'exploitation animale<sup>9</sup>.
- Dans le camp adverse, on retrouve les éleveurs. Généralement, il s'agit d'un ou plusieurs associés, dans certains cas des jeunes reprenant l'exploitation de leurs parents. Ils se mobilisent pour défendre leur projet et tentent, comme les acteurs institutionnels, de prendre en charge les externalités du projet. Certains y arriveront en proposant des aménagements, comme planter une haie ou installer un laveur d'air pour atténuer les mauvaises odeurs.
- Les éleveurs chercheront à faire intervenir leurs réseaux pour soutenir le projet. On verra des délégués syndicaux agricoles jouer un rôle important de support aux éleveurs, de même que d'autres exploitants agricoles. Ils seront identifiés comme défenseurs du projet.

Ensuite, plusieurs acteurs institutionnels prennent en charge les conflits :

- Le maire se pose naturellement comme figure intermédiaire. Il a un rôle crucial afin de restaurer la confiance dans le projet (Abèles, 1989). Cependant, il n'assume pas toujours ce rôle et peut décider de s'effacer du conflit ou encore de prendre parti, le plus souvent pour l'éleveur. Aussi, des membres du conseil municipal, et parfois les élus de structures plus grandes, de la communauté de communes ou encore des députés, peuvent prendre part au conflit. Ils agissent généralement par l'organisation de réunions d'information et en acceptant de laisser place au débat au sein du conseil municipal.
- L'administration de la préfecture est partie prenante des conflits, car c'est elle qui instruit la procédure d'enquête publique et le préfet qui rend une décision sur la conformité d'un élevage. Loin d'être neutre, cette procédure déterminera les usages légitimes de l'espace, structurant le déroulement du conflit.
- À travers l'EP intervient un commissaire enquêteur dont le rôle formel est de récolter l'avis de la population. Bien que ses conclusions ne soient que consultatives pour le préfet, son implication dans la reconnaissance des revendications est centrale, autant pour les opposants que pour les porteurs de projet, car son avis est hautement significatif et annonce une victoire pour un des deux camps.
- L'administration de la justice prend plusieurs formes et s'incarne en plusieurs acteurs, en premier lieu les avocats, qui administrent les recours contre les permis de construire du maire et l'autorisation du projet par le préfet, puis les juges, qui tranchent sur la conformité des recours.

Tous ces acteurs ont un rôle important à jouer dans la prise en charge des revendications et des valeurs.

## DES CONFLITS D'USAGE AUX CONFLITS DE VALEURS

Dans le cadre des conflits suscités par les projets d'élevage, les revendications portent à la fois sur les usages de l'espace et sur la reconnaissance des valeurs. Ces deux dimensions sont interreliées, mais n'émergent pas simultanément. En effet, on observe une dynamique propre au conflit, avec des phases d'émergence, de mobilisation et de résolution. Toutefois, ce processus n'est pas linéaire et des périodes de latence peuvent aboutir à une réactivation du conflit suite à de nouveaux événements, comme une décision de justice. Nous montrerons qu'au fil des situations conflictuelles, les antagonismes s'accroissent, permettant au conflit de monter en généralité. On observe ainsi généralement que les revendications sur les usages de l'espace laissent une place croissante aux valeurs. Celles-ci restent toujours ancrées dans des usages, mais permettent aux acteurs d'être plus audibles dans l'espace public.

### Les revendications dans les conflits d'usage

Les conflits autour des projets d'élevage sont généralement caractérisés comme relevant d'usages antagoniques de l'espace. Ceux-ci sont revendiqués par des acteurs différents : les riverains utilisent et conçoivent la campagne comme un lieu de vie, les militants écologistes comme des espaces naturels sensibles à protéger, et les éleveurs comme des ressources à faire fructifier. Or, les dépositaires de ces usages ne sont pas toujours clairement identifiés : les éleveurs ont un droit de propriété sur leurs terres, en ce sens leur projet d'élevage ne regarde qu'eux, mais en même temps l'État reconnaît leur portée d'intérêt général en organisant une enquête publique.

<sup>8</sup> Ceux-ci diffèrent pour chaque type d'élevage. Par exemple en élevage porcin, une enquête publique est obligatoire au-delà de 2 000 places de porcs charcutiers (ou 750 truies).

<sup>9</sup> Dans les cas étudiés, il s'agit essentiellement des militants antisépécistes abolitionnistes qui se considèrent comme les plus radicaux.

De plus, les conflits révèlent que les arbitrages sont souvent faits au profit des éleveurs, ce que les opposants contestent en faveur d'un intérêt général immanent des luttes sociales (Ollitrault, 2008).

Au fil des conflits étudiés dans le cadre de notre enquête, les discours des acteurs ont été récoltés et classés en catégories qui recourent les différentes revendications. Nous en avons identifié sept qui sont déterminantes dans la dynamique du conflit : les nuisances, les pollutions au lisier, la déformation du paysage, la santé, le modèle de développement, le bien-être animal et le respect de la loi.

*Les nuisances* : les mauvaises odeurs sont souvent déplorées, comme l'expliquent des riverains : « quand mes petits-enfants viennent ici ils me disent « ha ça pue Papi » »<sup>10</sup>, ou encore : « certaines journées c'est irrespirable dans la cour, c'est abominable »<sup>11</sup>. Les odeurs peuvent être dues à l'ensilage du maïs : « quand l'éleveur extrait le maïs du silo, se dégage du CO<sup>2</sup>, et quand les vents portent vers la maison, c'est impossible de respirer, de sortir de la maison »<sup>12</sup>. Le bruit est aussi une nuisance souvent citée, car la ventilation d'un bâtiment d'élevage génère du bruit nuit et jour, mais c'est surtout le passage fréquent de camions qui pose problème, parfois jusqu'à 20 passages par jour. Ce qui caractérise alors ces nuisances est leur nature quotidienne : « on y pense tous les jours puisque ça se produit tous les jours [...], c'est infernal donc on est obligé d'y penser »<sup>13</sup>. Davantage, c'est la surprise dans le quotidien qui perturbe : « le pire c'est qu'on ne sait pas quand ça arrive »<sup>14</sup>.

*Le lisier* : en Bretagne, selon les termes d'un riverain, beaucoup de terres sont « monopolisées pour le lisier »<sup>15</sup>. Emblématique de l'élevage intensif, le lisier suscite une longue liste de griefs, parmi lesquels le ruissèlement vers les rivières, principale cause de prolifération des algues vertes : « c'est tout de même une zone à 2 kilomètres de plage où il y a toutes les algues vertes, donc ce n'est pas la peine d'en rajouter »<sup>16</sup>. Toutefois selon le défenseur d'un projet, il serait malvenu d'attribuer toute la responsabilité de la pollution aux éleveurs, puisque « plusieurs requérants ont des fosses septiques qui ne sont pas aux normes ou rejettent leurs eaux usées dans la rivière : il faudrait qu'ils se regardent le nombril en premier »<sup>17</sup>.

*La déformation du paysage* : les tensions concernant le paysage se cristallisent entre autres autour de la haie bocagère comme objet marquant la campagne d'antan : « ils disent qu'on est obligé de tout raser, talus et haies, pour l'adapter au matériel. Mais est-ce vraiment au terrain de s'adapter, ou au matériel ? »<sup>18</sup> À l'inverse, les défenseurs

des projets dénoncent « ces gens [qui] achètent à la campagne pour la tranquillité et une image bucolique »<sup>19</sup> alors que « la carte postale ce sont les paysans qui l'ont fait (*sic*), et ils veulent se l'approprier »<sup>20</sup>. Derrière la notion de paysage s'exprime un attachement au territoire : « c'est vraiment un attachement profond et viscéral à un secteur bien déterminé, un petit bout de France »<sup>21</sup>, que le projet vient perturber visuellement : « c'est un point que l'on voit de partout, quand ça va construire ça va être horrible pendant des années »<sup>22</sup>. À l'argument du paysage peut être opposée l'utilisation de l'espace dans le temps, comme l'explique un défenseur de l'élevage : « pour moi c'est un lieu de vie à l'année, pas seulement quelques mois par année. »<sup>23</sup>. De la même manière, on reproche aux « riverains qui s'approprient la campagne d'en faire leur jardin d'agrément »<sup>24</sup>.

*La santé* : les risques sanitaires que comporte l'élevage font apparaître la santé comme un enjeu central. Comme le décrit un délégué syndical, « les phytos, des gens sont morts, dès qu'un agriculteur sort avec un épandeur, les gens appellent la mairie pour savoir s'il a le droit, connaître la réglementation, on a une vraie crispation sur ce problème »<sup>25</sup>. Ici encore, l'enjeu du lisier revient souvent : « combien d'enfants sur la plage se sont pris des tonnes de lisier sans le savoir. Je ne sais pas... »<sup>26</sup>. Cette dimension est caractérisée par l'incertitude qui domine les enjeux sanitaires : « ça fait des années qu'ils n'arrêtent pas de minimiser les impacts, mais là maintenant on les voit, on les voit sur la qualité de l'eau potable, de l'eau de la baie. Et en plus on va peut-être nous impacter sur l'air que l'on va respirer, ça suffit »<sup>27</sup>.

*Le modèle de développement* : la reconnaissance d'un modèle de développement au détriment d'un autre est une source de tension. En premier lieu s'opposent un modèle traditionnel et un autre industriel : « c'est le problème de l'industrialisation de l'élevage, il faut revenir à un mode plus traditionnel »<sup>28</sup>. Pour les opposants, « ça aurait été acceptable en bio, car c'est un modèle d'avenir »<sup>29</sup>, une vision que partagent en partie certains éleveurs : « il faut aller vers le mieux, pas nécessairement vers le bio, mais vers le mieux »<sup>30</sup>. On comprend que la défense d'un modèle de développement est aussi la défense d'une vision de l'avenir, « surtout que j'ai déjà 60 ans et qu'à mon âge on pense à ceux qui arrivent derrière »<sup>31</sup>. Il y a ceux qui veulent changer de direction avant qu'il ne soit trop tard : « alors qu'aujourd'hui on va dans le mur, l'humain va souffrir. Plus on s'y prend tôt, moins ça sera douloureux »<sup>32</sup>. Certains parlent déjà d'un changement d'époque : « le projet que vous avez présenté en mairie appartient à une époque révolue, à des pratiques agricoles en bout de course et

10 Riverain d'un projet d'élevage de 6 500 porcs dans le Finistère

11 Riverain d'un élevage de 24 000 porcs en Ille-et-Vilaine

12 *Idem*

13 *Idem*

14 Militant écologiste du Finistère

15 Riverain d'un projet d'élevage de veaux en Ille-et-Vilaine

16 Militant écologiste des Côtes d'Armor

17 Défenseur d'un projet d'élevage de poules pondeuses dans le Finistère

18 Militant du parti vert (EELV)

19 Délégué syndical agricole en Ille-et-Vilaine

20 Défenseur d'un projet d'élevage de poules pondeuses dans le Finistère

21 Riverain d'un projet d'élevage de 30 000 porcs dans le Finistère

22 Militant écologiste du Finistère

23 Défenseur d'un projet d'élevage de poules pondeuses dans le Finistère

24 Défenseur d'un projet d'élevage de poules pondeuses dans le Finistère

25 Délégué syndical agricole en Ille-et-Vilaine

26 Militant écologiste du Finistère

27 Riverain d'un projet d'élevage de poules pondeuses dans le Finistère

28 Militant écologiste du Finistère

29 Militant écologiste du Finistère

30 Éleveur de vaches laitières bio en Ille-et-Vilaine

31 Riverains d'un projet d'élevage de poules pondeuses dans le Finistère

32 Militant écologiste de longue date en Ille-et-Vilaine

à bout de souffle»<sup>33</sup> et de transition : « on a des solutions, ce système est viable donc là il faut faire une transition, il faut totalement changer les choses »<sup>34</sup>.

*Le bien-être animal* : ce thème est avancé avant tout par les militants antispécistes abolitionnistes, pour qui l'exploitation des animaux est injustifiable d'un point de vue éthique. Ceux-ci revendiquent de mettre en lumière la souffrance animale, parce que « tout est fait pour qu'on ne fasse pas le lien [entre la viande et les animaux morts], tout est caché par de la pub, des images joyeuses »<sup>35</sup>. Ce dévoilement de la condition animale est un point de tension important avec les éleveurs, selon lesquels « il faut faire comprendre que si tout le monde passe végane, il n'y aura plus personne pour travailler »<sup>36</sup>. Pour les défenseurs de l'élevage raisonné, le problème vient avant tout de notre « rapport aux animaux qui est complètement anthropomorphisé, où les gens se font une idée des animaux à partir de Disney »<sup>37</sup>. De leur côté, les écologistes préfèrent en général ne pas s'associer aux antispécistes, car cela « brouille leur message », mais ils dénoncent toutefois les conditions d'élevage.

*Le débordement du cadre de la loi* : la loi est ici comprise en termes de respect des procédures : « il a eu toutes les autorisations, mais on peut quand même passer par-dessus. Enfin il n'y a plus de démocratie »<sup>38</sup>. De la même manière, les défenseurs se protègent derrière la loi : « dans ce cas, il faut s'en prendre à la réglementation, et non au porteur de projet »<sup>39</sup>. Un argument que les maires ont aussi l'habitude d'utiliser : « la réponse viendra du droit, rien que du droit, tout le reste n'est que de l'agitation stérile et une perte inutile d'énergie »<sup>40</sup> et que les associations écologistes réfutent : « [l'association] pose des questions précises et ne se contente pas de « normes en vigueur » et de « lois du marché » en guise de réponses »<sup>41</sup>. Les opposants reprochent aussi aux porteurs de projet de manquer de transparence, car ils auraient « une manière de présenter les chiffres pour qu'on ne s'y retrouve plus »<sup>42</sup>. On reproche aussi aux maires leur manque de transparence dans l'instruction des permis de construire et à la préfecture de cacher les documents sensibles. Par exemple, « des relevés de nitrates étaient déjà faits, mais jamais communiqués. C'est normal, parce que quand on nous communique des résultats, eh bien nous on les met sur la place publique et les gens se rendent compte qu'on les avait bernés. Et ça ne plait pas aux politiques »<sup>43</sup>.

Toutes ces revendications ont pour point commun de porter sur un plus juste partage des usages de l'espace. Quand elles ne concernent pas directement un usage, elles traitent de la manière dont cet usage est attribué. Plus largement, on comprend que les usages de l'espace n'expliquent pas totalement les revendications, car en montant en généralité, les arguments changent de nature. En effet, les valeurs ne précèdent pas le conflit, mais sont construites et révélées au fil de la mobilisation. La lutte aura aussi formé des antagonismes forts entre opposants et défenseurs, poussant chaque camp à être plus ferme sur ses positions.

**Tableau 1.** Registres de valeurs dans les conflits liés à l'élevage

Registre de valeurs	Revendications	Acteurs
Attachement	Le paysage, son milieu de vie	Riverains, éleveurs
Civique	La démocratie, transparence, respect des lois	Riverains, militants écologistes, éleveurs
Pureté	État de l'environnement, pollution, protection faune et flore	Militants écologistes
Efficacité	Performance, modèle de développement	Éleveurs

\* Source : A. Romdhani

## Les conflits de valeur

Nathalie Heinich développe une sociologie axiologique qui permet de comprendre les conflits comme des oppositions entre valeurs-principes. En effet, les revendications que nous avons décrites peuvent être analysées comme relevant de valeurs, permettant d'expliquer leurs portées plus globales. De plus, on peut encore monter en généralité en montrant que ces valeurs s'organisent en ensembles cohérents auxquels les acteurs vont adhérer afin de lutter ensemble : les registres de valeurs<sup>44</sup>. Les principaux registres relevés à partir des entretiens cités sont synthétisés dans le tableau 1.

- Le registre de l'attachement relève de toutes les valorisations du milieu de vie, de la propriété, de la tranquillité et donc, des nuisances qui contreviennent à ces aspirations. Comprendre ce qui est dit dans les conflits à travers cette lentille permet aussi de mieux comprendre le phénomène NIMBY<sup>45</sup> comme un enjeu d'attachement à son lieu de vie. Ce qui est important est ce qui a une valeur sentimentale, souvent issue d'une expérience passée. Par exemple, c'est la nostalgie d'un paysage à travers des objets comme les bocages qui ont été transformés en champs de maïs, les plages recouvertes d'algues vertes ou encore les maisons familiales devenues mitoyennes d'une grande exploitation agricole. Symétriquement, cela vaut aussi pour des revendications portées par des éleveurs dénonçant que « maintenant nos enfants ne peuvent plus acheter [de maison] ici », car au-delà de l'évaluation pécuniaire qui est faite, la logique de transmission de son patrimoine traduit un héritage identitaire (et de valeurs) ancré dans l'attachement au lieu. Comme l'expliquent Altman & Low (1992 : 10), « *place attachment may provide a sense of daily and ongoing security and stimulation, with place and objects offering predictable facilities* ». On peut donc comprendre que les conflits peuvent survenir suite à des ruptures de ce lien affectif avec l'environnement immédiat.

<sup>33</sup> Lettre ouverte à un éleveur de poules pondeuses du Finistère.

<sup>34</sup> Militant écologiste de longue date en Ille-et-Vilaine

<sup>35</sup> Militante antispéciste en Ille-et-Vilaine

<sup>36</sup> Éleveur de vaches laitières en Ille-et-Vilaine

<sup>37</sup> Délégué syndical agricole en Ille-et-Vilaine

<sup>38</sup> Défenseur d'un projet d'élevage de poules pondeuses dans le Finistère

<sup>39</sup> Citation d'un défenseur d'un projet d'élevage de poules pondeuses dans le Finistère dans un article du Télégramme

<sup>40</sup> Message sur Facebook d'un défenseur d'un projet d'élevage de poules pondeuses dans le Finistère

<sup>41</sup> Newsletter d'une association contre un projet d'élevage de poules pondeuses dans le Finistère

<sup>42</sup> Commissaire enquêteur dans le Finistère

<sup>43</sup> Militant écologiste dans le Finistère

<sup>44</sup> Les registres de valeurs se rapprochent de la conception de Boltanski & Thévenot (1991) des « cités » à partir desquelles les acteurs argumentent lorsqu'ils sont placés dans des situations de justification. Or, le cadre d'Heinich dépasse ces situations particulières où les acteurs sont amenés à se justifier et englobe tous les actes d'évaluation que l'on retrouve dans les conflits.

<sup>45</sup> De l'anglais « *Not in my backyard* », expression couramment utilisée par les défenseurs des projets pour délégitimer les opposants en renvoyant les revendications à leurs dimensions personnelles.

- Les références à la réglementation, la loi et un idéal démocratique qui sont évoquées lors des entretiens avec les opposants traduisent une valeur accordée au registre civique. Au-delà de leur dimension instrumentale dans l'argumentation, les acteurs démontrent une valorisation des idéaux de la démocratie et de la participation. Les opposants prouvent aussi des vertus associées à la citoyenneté comme la transparence, l'intégrité, le dévouement ou encore l'altruisme. L'importance accordée aux valeurs civiques par les opposants permet aussi d'expliquer la contradiction entre, d'un côté, l'inefficacité décrite de l'enquête publique, et de l'autre, la participation de ces mêmes acteurs aux dispositifs de participation. Ces derniers sont fortement valorisés comme idéal démocratique, ce qui explique aussi l'essor du conflit lorsque le préfet impose le projet d'élevage. Toutefois, pour les éleveurs, la loi est valorisée en tant que principe de légitimation de leur activité. Ils revendiquent l'intérêt général porté par les institutions et la loi quand ils travaillent pour « nourrir le monde ». La production alimentaire est en effet encore conçue par plusieurs agriculteurs comme un pilier essentiel de la nation. La loi prévoit qu'ils puissent agrandir leur exploitation, notamment pour faire face à la compétition, mais aussi pour assurer l'autonomie alimentaire de la France. Cependant, cette définition de l'intérêt général est dénoncée par les opposants qui cherchent à changer les règles, notamment en faveur d'une plus grande protection de l'environnement.
- La valeur accordée à l'environnement revient sous plusieurs facettes, mais elle est sans doute le plus clairement explicitée dans le registre de la pureté. En effet, tous les enjeux qui touchent à la pollution se réfèrent à un idéal de nature non anthropisée, « sauvage » ou encore non maîtrisée : la nature dans son état le plus pur. La santé peut aussi être rapportée à un principe de pureté, s'opposant radicalement à tout ce qui est perçu comme souillé, non naturel. On peut ainsi jauger son état de santé au nombre de fois où un agriculteur sort son tracteur pour pulvériser des produits phytosanitaires. Les nuisances sont aussi vécues comme une pollution, celle du quotidien et du cadre de vie. Ce qui est désirable, c'est la tranquillité, la quiétude, les odeurs naturelles ou encore un paysage végétal. D'une certaine manière, l'enjeu de la souffrance animale peut aussi être cadré selon ce registre, car les animaux sont ici conçus dans leur naturalité, sans souffrance, sans instrumentalisation par les humains. C'est en partie au nom de ce registre de valeurs que les acteurs vont défendre certains usages de l'espace, en défendant la campagne comme milieu de vie et de protection au détriment des activités de production qui détériorent l'image idéalisée de la nature.
- L'efficacité est un registre avant tout défendu par les éleveurs qui valorisent le progrès technique et une interprétation instrumentale de la nature et des animaux. C'est bien au nom de l'efficacité qu'ils agrandissent leur exploitation, la modernisent et intensifient leur production. L'efficacité est aussi ce qui permet de légitimer une plus grande maîtrise des risques et de l'ensemble des externalités. Les plus grandes exploitations sont vues comme les plus productives, et aussi celles atteignant les plus hauts standards environnementaux, notamment en investissant dans des technologies de pointe (enfouisseur de lisier, laveur d'air). L'efficacité n'est pas seulement un principe d'action, mais un jugement de valeur : ce qui est bon est performant et optimal. Bien entendu, l'efficacité est idéologiquement teintée par la mondialisation et la compétition toujours plus féroce entre éleveurs, mais ce ne sont pas ces aspects qui sont mis en avant dans les conflits. L'efficacité est plutôt associée

à une trajectoire de développement, et c'est sur ce registre que les opposants vont critiquer les éleveurs. Le traditionnel s'oppose à l'industriel au sein même du registre de l'efficacité, car c'est en son nom que le conflit a lieu. Les opposants vont alors opposer au progrès technique la sobriété et parfois même la décroissance, en évoquant notamment le contexte des changements climatiques.

Interpréter les oppositions comme des conflits de valeurs structurées en registres permet de saisir l'action collective selon des critères relatifs aux acteurs. En effet, nous interprétons les valeurs comme socialement construites, car elles « ne relèvent pas de la démonstration, mais de la conviction, pas de la vérité, mais de l'adhésion » (Heinich, 2017 : 203). Toutefois, l'analyse des valeurs laisse entrevoir une contradiction : plus le conflit se polarise, plus les valeurs deviennent importantes, et plus difficile sera alors la prise en charge des revendications. C'est donc précisément ce qui permet aux protagonistes d'être plus visibles (publiciser leurs valeurs) qui rend aussi la résolution du conflit plus complexe.

## LA PRISE EN CHARGE DES REVENDICATIONS

Jusqu'à maintenant, nous avons caractérisé les revendications comme portant sur des usages de l'espace et sur des registres de valeurs. Les revendications ont permis d'expliquer l'émergence des conflits et les motivations des acteurs à lutter contre ou défendre les projets d'élevage. Nous chercherons maintenant à décrire la résolution des conflits par leur prise en charge institutionnelle. Nous avons synthétisé ce processus dans deux dimensions, à savoir la prise en charge des tensions sur les usages de l'espace et la reconnaissance des valeurs associées. Il est à noter que ces deux dimensions sont analytiques; nous verrons qu'en pratique elles sont indissociables.

Quand les opposants revendiquent l'annulation du projet d'élevage, seuls le commissaire enquêteur (CE) et le préfet ont un rôle effectif. Cependant, très rares sont les projets qui ne reçoivent pas un avis positif<sup>46</sup> et l'autorisation d'exploiter. Dès lors, la capacité des opposants à négocier le projet est limitée. Des arrangements peuvent parfois être trouvés avec l'éleveur, notamment pour limiter les nuisances, mais la préfecture et les élus locaux sont davantage sensibles à la prise en charge des risques<sup>47</sup>. Dans les conflits liés aux projets d'élevage, cette prise en charge se concrétise souvent par des aménagements comme des digues devant les fosses à lisier, le déplacement de certaines installations ou encore l'extension de bandes enherbées autour des points d'eau. Toutefois la plupart des opposants ne se satisfont pas des aménagements techniques et doutent que l'administration ait la capacité d'appliquer ses règles : « on nous répond de manière désarmante « à la fin du quinquennat, mon objectif c'est 1500 postes en moins ». Tout le temps. La réponse est comptable, mais notre demande ne l'est pas »<sup>48</sup>. Dès lors, les opposants vont chercher à porter leur cause dans l'espace public afin de gagner l'attention des médias.

La reconnaissance des valeurs s'avère plus complexe, car il ne s'agit pas simplement de proposer des aménagements techniques. De fait, le déni des opposants est une situation communément observée dans les conflits liés aux projets d'élevage, soit de manière passive, comme exprimé dans cette lettre : « comment devons-nous interpréter le silence de la quasi-totalité de nos élus face à ce qui se passe depuis six mois ? »<sup>49</sup>, soit de manière plus active : « il a fallu que je proteste, nous n'existions pas en tant qu'association, on n'était pas dans l'annuaire des associations, on n'était pas sur le site internet,

<sup>46</sup> Selon la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs, les avis négatifs ne représentent que 3-4% des avis rendus.

<sup>47</sup> Encore faut-il les faire reconnaître : par exemple, la lutte pour la reconnaissance des algues vertes a duré au moins une décennie et il fallut attendre la mort d'un cheval en 2009 avant les premiers plans d'action de l'État.

<sup>48</sup> Juriste d'une association de défense de l'environnement.

<sup>49</sup> Lettre anonyme déposée dans le cadre d'un conflit lié à un élevage de poules pondeuses dans le Finistère.



etc. Ils nous ignoraient complètement »<sup>50</sup>. Les élus locaux sont souvent coincés entre une majorité croissante d'électeurs nouvellement installés et peu favorables à l'élevage intensif, et le poids traditionnel des éleveurs dans la politique locale. La balance penche généralement vers les seconds, comme l'exprime ce militant : « dans cette commune, c'est le pèlerinage du caillebotis<sup>51</sup>. Alors autour de la table de la mairie, c'est que des copains d'agriculteurs »<sup>52</sup>, ou encore : « les élus aujourd'hui préfèrent la paix sociale agricole que de s'emparer du problème [des lisiers de porcs] »<sup>53</sup>.

L'administration de la préfecture est également prudente : traditionnellement, les projets d'élevage suscitent peu de débats dans la commission chargée de les évaluer. Les militants qui y participent sont largement désillusionnés sur sa capacité à prendre en compte leurs revendications : « au CODERST<sup>54</sup> tout passe, indépendamment des choses. Vous vous dites pourquoi mon Dieu continuer à se battre pour rien »<sup>55</sup>. Pour un autre militant participant à la concertation organisée par l'instance du bassin versant, « tout le monde fait l'autruche, le mot épandage, on n'a pas le droit de le dire »<sup>56</sup>. Le déni de la préfecture se reflète aussi dans la manière dont sont administrées les enquêtes publiques, même si « les commissaires sont de plus en plus courageux pour donner des avis négatifs, mais de toute façon le préfet autorise ce qu'il veut »<sup>57</sup>.

Pour se faire entendre, ceux qui portent des valeurs moins dominantes ont de plus en plus recours à la justice, en contestant les autorisations d'exploiter délivrées par le préfet devant le tribunal administratif : « j'ai confiance dans le tribunal administratif qui n'hésite pas à taper sur les élus qui ne font pas leur boulot. Si le dossier est béton, on gagne. Les gros lobbyistes ne peuvent pas y changer »<sup>58</sup>. Cependant, même dans les cas où les tribunaux reconnaissent les arguments des opposants, les projets d'élevage sont réalisés, car pendant les quelques années de la procédure, l'éleveur aura eu le temps de construire son bâtiment et de l'exploiter. Si l'autorisation est renversée au tribunal, le préfet peut en délivrer une nouvelle, temporaire, le temps qu'un nouveau dossier soit déposé et qu'une nouvelle enquête publique ait lieu.

Face au déni des institutions s'installe une défiance qui pousse généralement les opposants à médiatiser leurs revendications au-delà des frontières du conflit, une situation qu'un militant résume ainsi : « heureusement que la Bretagne n'est pas indépendante, sinon on serait pris avec la FNSEA<sup>59</sup> et Le Drian<sup>60</sup>, ce sont les médias nationaux qui nous donnent une légitimité »<sup>61</sup>. Ainsi, le conflit confiné à l'espace local peut se déplacer dans les médias nationaux, élargissant l'audience du conflit et la possibilité de reconnaissance des revendications. Cependant, les médias « traditionnels » (presse écrite, télévisée) ne sont pas exempts de pressions, et plusieurs militants rapportent certains cas où des journalistes rencontrés n'ont jamais publié leur article. Parfois aussi, certains ont du mal à publiciser leur cause, ce qui les pousse à utiliser davantage les réseaux sociaux, largement exploités par les militants antispécistes pour diffuser leurs valeurs.

On peut donc conclure que la résolution des conflits est complexe et multifactorielle : la plupart du temps, l'enquête publique permettra aux personnes concernées de s'exprimer et de se faire reconnaître, cependant rarement la prise en charge d'un seul aspect suffira à apaiser les critiques, surtout dans les situations les plus conflictuelles étudiées ici. Dès lors, porter les revendications dans l'espace public et recourir à la justice deviennent des moyens de négocier le projet d'élevage et de faire reconnaître les valeurs défendues.

## CONCLUSION

Au fil de cet article, nous avons cherché à caractériser les conflits autour des projets d'élevage à partir des revendications et des registres de valeurs mobilisés par les différents acteurs. L'étude prend place dans le contexte breton d'intensification de l'agriculture, de luttes environnementales emblématiques autour des algues vertes et de l'installation d'une population urbaine en milieu rural. Ce contexte conduit à des conflits d'usage : les opposants aux projets revendiquent des usages de la campagne comme lieu de vie et de préservation alors que les éleveurs revendiquent l'espace comme un lieu de production. Pour interpréter les conflits, nous avons mobilisé un cadre d'analyse permettant de rendre compte des dimensions matérielles et symboliques de la lutte et de sa prise en charge. Ainsi, les usages et les valeurs ne s'opposent pas, mais se complètent. De plus, ce cadrage théorique aura permis de comprendre les conflits à partir des points de vue des acteurs, et de les restituer de manière symétrique entre les opposants et les défenseurs, comme relevant de logiques d'action similaires.

Au final, le conflit agit comme un révélateur des dysfonctionnements de l'action publique en termes de participation et d'aménagement du territoire. En effet, l'enquête publique est conçue pour favoriser l'acceptabilité des projets d'élevage, or nous avons plutôt observé qu'elle sert de catalyseur à l'expression des conflits. Cela montre aussi que la manière dont la décision est prise (imposée par le préfet) compte autant que l'objet même du conflit (le projet d'élevage). Nous avons expliqué ce phénomène par les contradictions au sein du registre civique : la participation à l'enquête publique est valorisée comme exercice démocratique alors qu'au final le projet est validé en fonction de lois favorisant l'élevage intensif.

Cette contradiction illustre selon nous la difficulté des institutions à prendre en compte les revendications des opposants aux projets, ce qui crée de nouvelles tensions. Ce constat peut en partie s'expliquer par la prépondérance de l'agriculture dans le développement de la Bretagne et l'importance des arrangements corporatistes dans ce secteur. Cette contradiction montre aussi que les institutions ne sont plus autant légitimes pour imposer des usages et des valeurs, entre autres du fait que l'intérêt général est progressivement redéfini au cours des luttes sociales. En ce sens, les conflits autour des projets d'élevage sont un facteur de dissension mais aussi d'intégration sociale dans la mesure où ils poussent les acteurs à s'associer et définir leurs attentes, leurs valeurs.

<sup>50</sup> Opposante d'un projet d'élevage de 30 000 porcs dans le Finistère.

<sup>51</sup> Les caillebotis sont des grilles métalliques sur lesquels vivent les porcs. Ils sont utilisés en élevage intensif alors qu'ils sont proscrits en élevage biologique.

<sup>52</sup> Militant écologiste de longue date dans le Finistère

<sup>53</sup> Militant écologiste d'Ille-et-Vilaine

<sup>54</sup> Le CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) est responsable de synthétiser les avis précédents et d'en émettre un nouveau pour le préfet.

<sup>55</sup> Militant écologiste de longue date en Ille-et-Vilaine

<sup>56</sup> Militant écologiste dans le Finistère

<sup>57</sup> Militant écologiste de longue date en Côte d'Armor

<sup>58</sup> Militant écologiste dans le Finistère

<sup>59</sup> Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, le syndicat agricole majoritaire

<sup>60</sup> Président de la région Bretagne de 2004 à 2017

<sup>61</sup> Militant écologiste de longue date en Côte d'Armor

## BIBLIOGRAPHIE

- Abèles, M. (1989). Les éligibles, in *Jours tranquilles en 89: Ethnologie politique d'un département français*. Paris: Odile Jacob.
- AGRESTE (2014). Occupation du territoire en 2014. <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/teruti2015T7bsva.pdf>.
- Altman, I. & S. M. Low (1992). *Place Attachment*. New York & London: Plenum Press.
- Boltanski, L. & L. Thévenot (1991). *De la justification: les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard.
- Canévet, C. (1992). *Le modèle agricole breton: histoire et géographie d'une révolution agro-alimentaire*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Delanoue, E. (2018). Débats et mobilisations autour de l'élevage: Analyse d'une controverse. Thèse de sociologie, Université Rennes 2.
- DRAAF Bretagne (2019). Mémento de la statistique agricole. Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R5317C02.pdf>.
- Emelianoff, C. (2008). La problématique des inégalités écologiques, un nouveau paysage conceptuel. *Écologie & politique* 35(1): 19. <https://doi.org/10.3917/ecopo.035.0019>.
- Fraser, N. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*. Paris: La Découverte.
- Gambino, M. (2014). Les mutations des systèmes productifs français: le modèle breton, à revisiter, in P. Dugot & G. Thuillier (éd.), *France: les mutations des systèmes productifs*. Toulouse: Presses universitaires du Midi, 371-382. <https://hal.ird.fr/AO-GEOGRAPHIE/halshs-01151135v1>
- Grannec, M.-L., M. Salinas, Y. Ramonet, P. Boudes & A. Selmi (2014). Déterminants sociaux et enjeux des conflits liés aux projets d'élevages porcins en Bretagne à partir de l'analyse des regards de différents acteurs des territoires, favorables ou opposés aux projets. Chambre d'agriculture de Bretagne.
- Grannec, M.-L., M. Salinas, Y. Ramonet, P. Boudes & A. Selmi (2015). Comprendre les conflits locaux liés aux élevages porcins pour favoriser la concertation territoriale et accompagner l'évolution des exploitations, in *Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole: Continuités, changements ou ruptures?* SFER.
- Grannec, M.-L., M. Salinas, Y. Ramonet, P. Boudes & A. Selmi (2017). Analyse des déterminants et des conséquences des conflits locaux: Profils et stratégies des opposants et promoteurs de projets porcins. *Économie rurale* 1-2 (357-358): 57-71. <http://journals.openedition.org/economierurale/5120>
- Heinich, N. (2017). *Des valeurs: une approche sociologique*. Paris: Gallimard.
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris: Éditions du Cerf.
- Kernalegenn, T. (2014). *Histoire de l'écologie en Bretagne*. Rennes: Éditions Goater.
- Levain, A. (2014). Vivre avec l'algue verte: médiations, épreuves et signes. Thèse d'anthropologie, Muséum National d'Histoire Naturelle.
- Mathieu, N. (1998). La notion de rural et les rapports ville-campagne en France dans les années quatre-vingt-dix. *Économie rurale* 247(1): 11-20. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1998.5029>.
- Melé, P. (2013). Conflit d'usage, in I. Casillo et al. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris: GIS Démocratie et Participation. <http://www.dicopart.fr/en/dico/conflit-dusage>.
- Mormont, M. (2006). Conflit et territorialisation. *Géographie, Économie, Société* 8(3): 299-318. <https://doi.org/10.3166/ges.8.299-318>.
- Neveu, É. (1996). *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris: La découverte.
- Ollitrault, S. (2008). *Militer pour la planète: Sociologie des écologistes*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Perrier-Cornet, P. & B. Hervieu (2002). Les transformations des campagnes françaises: une vue d'ensemble, in P. Perrier-Cornet (dir.), *Repenser les campagnes*. Paris: Éditions de l'Aube/Datar, 9-31.
- Renault, E. (2009). Théorie de la reconnaissance et sociologie de l'injustice, in Y. Guillaud & J. Widmer (dir.), *Le juste et l'injuste: émotions, reconnaissance et actions collectives*. Paris: L'Harmattan.
- Romdhani, A. & V. Van Tilbeurgh (2018). Les émotions dans l'action collective. Les mobilisations contre les parcs éoliens et les bâtiments d'élevages en Bretagne (France). *Nouvelles perspectives en sciences sociales* 14(1): 151-201.
- Voirol, O. (2009). De l'expérience négative à l'agir politique: construction et clôture des causes collectives, in Y. Guillaud & J. Widmer (dir.), *Le juste et l'injuste: émotions, reconnaissance et actions collectives*. Paris: L'Harmattan.